



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 à 20H00
Salle du conseil - Mairie de Saulny**

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : VERONESE Frédéric, FURLAN Rose, SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, Hervé LASSALAS, RHIM Jean-Paul, TARAL Jean-Claude, LAUBERTEAUX Thierry, SONDAG Valérie, VIGNERON Francine, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge,

Membres absents excusés : IGLESIA Evelyne, TANCHOT Frédérique

Nombre de pouvoirs : 1

Présence : 13 / 15, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes

1 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L. – Toiture église

Le Maire fait part de la nécessité de procéder au remplacement de douze mètres de gouttière en zinc sur la toiture de l'église Saint-Brice. Endommagés par le temps, elle précise qu'ils se situent côté cimetière, juste au-dessus de la porte d'accès à l'église.

Elle présente le devis établi par la société Nouvelle PETER pour un montant H.T. de 6.065 €.

Elle propose, afin de soutenir la réalisation de ces travaux, de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local qui pourrait représenter 60 % du montant H.T. de l'opération et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses :	7.278 € T.T.C.	(6.065 H.T.)
Recettes :		
D.E.T.R.	3.639 €	
Fonds propres	3.639 €	

Le Conseil, à l'unanimité :

- décide la réalisation de ce projet dès réception de l'accord de subvention,
- adopte le plan de financement proposé,
- certifie que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,
- sollicite auprès de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de METZ une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

2 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L. – Toiture salle polyvalente

Le Maire fait part de la nécessité de procéder à de grosses réparations sur la toiture de la salle polyvalente, au niveau de la salle de musique au 1er étage et au remplacement de la gouttière en zinc à l'arrière de la salle, l'eau de pluie coulant actuellement sur les pompes à chaleur juste en dessous.

Elle présente les deux devis établis par la société Nouvelle PETER d'un montant H.T. de 3.120 € pour la fuite en toiture et de 4.853.50 € pour la zinguerie, soit un total de 7.973,50 € H.T., donc de 9.568,20 € T.T.C.

Elle propose afin de soutenir la réalisation de ces travaux, de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. ou de la D.S.I.L. qui pourrait représenter 60 % du montant H.T. de l'opération et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses :	9.569 € T.T.C.	(7.973,50 H.T.)
Recettes :		
D.E.T.R.	4.784 €	
Fonds propres	4.785 €	

Le Conseil, à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux dès réception de l'accord de subvention,
- adopte le plan de financement proposé,
- certifie que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,
- sollicite auprès de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de METZ une subvention au titre de la D.E.T.R. ou de la D.S.I.L.

3 Décision budgétaire modificative n° 01/2020

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget primitif 2020 en transférant

- des crédits d'investissement de 4 200 € (sur la ligne du mobilier groupe scolaire) sur la toiture de la salle polyvalente (3 800 €) et pour l'achat de mobilier salle polyvalente (400 €)
- des crédits de fonctionnement non utilisés de 409 € sur un remboursement de location de salle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les transferts de crédits susmentionnés

4 Recrutement d'agents contractuels pour un besoin saisonnier

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou plusieurs agents contractuels pour renforcer l'équipe technique pendant la période estivale entre juin et septembre, cette année et pour les années à venir, le conseil, à l'unanimité :

- décide le recrutement direct d'un ou plusieurs agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers liés à la période estivale de 4 mois allant du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année. Ces agents assurent les fonctions d'ouvrier polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35/35ème. Leur rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.
- charge le Maire du recrutement de ces agents et l'autorise à conclure les contrats d'engagement à intervenir pour les périodes estivales à venir, jusqu'à la fin du mandat actuel.
- prend acte et approuve les deux contrats à durée déterminée qui ont été signés pour la période du 1^{er} août au 31 août 2020, ceux-ci entrant dans le cadre du plan départemental d'urgence «400 jobs d'été», l'aide départementale étant de 2210 € par mois et par jeune employé (équivalence SMIC chargé).

Ainsi, il a été embauché en août 2 jeunes de Saulny en job d'été.

5 Signature d'une convention de transfert des voies, équipements et espaces communs du lotissement impasse des peupliers à Metz Métropole et à la commune

Le Maire présente le projet de convention établi en application de l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme, relative aux conditions d'aménagement des voies, équipements et espaces communs du lotissement de 10 maisons de ville Impasse des Peupliers et aux modalités de leur transfert dans le domaine public de Metz Métropole et de la commune.

Elle précise

- que la voirie (chaussée et trottoirs) et les espaces verts situés dans l'assiette du domaine routier seront transférés à Metz Métropole, les espaces verts hors de l'assiette du domaine routier et l'éclairage public seront transférés à la commune.

- que l'intégration dans le domaine public n'interviendra qu'après réception contradictoire des travaux suivie d'une nouvelle délibération de Metz Métropole et de la commune portant acceptation du transfert effectué à l'euro symbolique et par acte authentique aux frais de l'aménageur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

6 Redevances d'utilisation de l'espace socioculturel et barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants – Exercice 2021

Le Maire propose de maintenir le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants de l'espace socioculturel et de modifier les redevances d'utilisation (la location pour obsèques passe de 40 € à 50 €).

Le centre socioculturel ne peut être loué que par des habitants de Saulny.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces tarifs et décide leur application à compter du 1^{er} janvier 2021.

7 Redevances d'utilisation de la salle polyvalente et barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants – Exercice 2021

Le Maire propose de modifier les redevances d'utilisation (augmentation des tarifs pour les personnes extérieures à Saulny) et de maintenir le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants de la salle polyvalente pour l'exercice 2021. Elle signale que la salle Jean-Claude MULLER n'était plus louée mais que des demandes ont été formulées à partir du mois d'août dernier. Elle suggère de mettre à nouveau cette salle en location, sans les cuisines, mais juste aux particuliers habitants la commune ou aux organismes structurés.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité ces tarifs et décide leur application à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour la salle Jean-Claude MULLER à compter du 15 août 2020.

Certains demandent à revoir le tarif de location de la salle pour les manifestations organisées par les associations de Saulny. Ce sera revu l'année prochaine.

8 Présentation des rapports d'activité des services publics de l'assainissement et de traitement des déchets en 2019

Le Maire commente le contenu des rapports produits par la régie HAGANIS de METZ-METROPOLE relatif au prix et à la qualité des services publics de l'assainissement et de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2019. Les documents sont consultables en mairie. Le conseil en prend acte.

9 Constitution du Conseil des Sages

M. VERONESE rappelle que dans le programme électoral établi par l'équipe aujourd'hui majoritaire au Conseil Municipal prévoyait la mise en place d'un conseil des sages.

Il explique que l'objet de ce conseil est de proposer à nos citoyens de participer à des réunions de travail et d'instaurer un dialogue permanent basé sur la confiance et la solidarité en vue de contribuer ensemble à améliorer la qualité de vie dans notre commune, ses **membres menant collectivement une réflexion permanente sur la vie locale.**

Il ajoute que ce conseil **n'est pas un organe de décision, mais** constitue une « instance consultative », qui a toute latitude pour se saisir des questions d'intérêt général et d'en proposer les solutions au Conseil Municipal, étant rappelé que « le Conseil des Sages travaille en toute indépendance dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion », la commune pouvant également le charger de conduire des études sur différents sujets.

Il précise que les thèmes abordés peuvent être l'environnement, la sécurité, la santé, les écoles, les transports, les chantiers en cours et d'une façon générale à tout ce qui concerne notre qualité de vie à Saulny.

Ce projet suscite de nombreuses remarques. C'est une bonne idée, mais cela doit être cadré, ne pas être un organe parallèle au conseil municipal, ne pas multiplier les réunions, établir une charte. La mise en place ne doit se faire qu'après la constitution de la charte de fonctionnement de ce conseil.

Il existe une charte, qui peut être adaptée :

- Avoir de plus de 60 ans
- Ne pas être en activité professionnelle
- Ne pas avoir eu de mandat électoral
- Être habitant de Saulny
- Le nombre ne doit pas dépasser le nombre de conseillers municipaux, donc 15 personnes
- Essayer de respecter la parité
- ...

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les dispositions suivantes :

- La création d'un Conseil des Sages est décidée
- Un projet de charte doit être établi et proposé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21H et divers points sont abordés

Divers

- Le site Internet est apprécié. Il sera complété par un applicatif sur le smartphone pour avoir les informations. La page Facebook va être également lancée.
- L'entreprise qui devait installer de nouveaux jeux à l'école maternelle n'est pas intervenue. La commande a été annulée. Les anciens jeux ont été démontés, il ne reste que le sol en gomme
- Les commissions devraient être lancées avant la fin de l'année pour informer tous les conseillers des sujets en cours. La commission sur l'urbanisme devra se réunir rapidement pour finaliser le PLU.
- Sur le panneau, il est recherché des personnes possédant un CAP de la petite enfance. La mairie fait le lien ensuite avec les organismes qui en ont besoin (manque d'assistantes maternelles).
- Il est prévu d'effectuer un recensement des toutes les entreprises, auto-entrepreneurs, micros entreprises sur la commune.
- Le panneau à l'angle du feu et du restaurant a été enlevé pour avoir une meilleure visibilité sur le carrefour pour les véhicules.
- L'école était fermée pendant le confinement et sa réouverture a demandé un travail conséquent ; la rentrée de septembre était donc un copier coller de la réouverture et tout s'est bien déroulé. Le périscolaire fonctionne normalement
- Le CCAS s'est déjà réuni plusieurs fois. Dans le contexte sanitaire actuel, une étude des besoins pour les personnes âgées est en cours via un questionnaire

A Saulny, le 24/09/2020
Le Maire,

Nathalie SPORMEYEUR